

**ÉTABLISSEMENT****Ville de Vence (06))**
BP 9

06141 Vence Cedex

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

Ville de Vence
Direction de la Commande Publique
06141 Vence Cedex
Tel : +33 493584138. Fax : +33 493584132. Email : commandepublique@ville-vence.fr
Adresse internet : <http://www.ville-vence.fr>
<https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché**Étude de faisabilité pour la création d'un centre nautique****Caractéristiques****Type de procédure** : Procédure adaptée - Ouverte.**Durée du marché**

La durée du marché est fixée à 4 Mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Modalités d'attribution

En raison des caractéristiques techniques des prestations demandées et de la structure économique en cause, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir au marché global.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu d'option.

- La lettre de candidature (DC1)

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; Les entreprises créées depuis moins de 3 ans communiqueront utilement le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés depuis leur création

- Le(s) document(s) indiquant le(s) nom(s) de la (des) personne(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

- Présentation d'une liste des principales références contrôlables pour des prestations équivalentes à celles objet du présent marché au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons de fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat devra notamment prouver ses capacités professionnelles en matière :

- d'expertise technique pour la réalisation d'études et de diagnostics : analyses de territoires, analyses sectorielles (centre aquatique, équipement sportif), programmation d'équipement, économie du bâtiment, traitement de l'air, traitement de l'eau, réglementations, traitement acoustique...

- d'expertise juridique, technico-économique et financière pour les chiffrages et les possibilités de financements

- de pédagogie et communication

- de qualité environnementale du bâtiment (QEB), Bâtiment Durable méditerranéen (BDM)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique (cotraitant, sous-traitant, ...).

Critères de sélection

1. Valeur technique (pondération : 70%)
2. Prix (pondération : 30%)

Date limite

Date de clôture : Mardi 24 mars 2015 - 12:00

Autres informations

L'objet de la présente étude consiste à définir la faisabilité d'un centre aquatique, sur le site de la Ferrage, selon trois phases :

- Une étude d'opportunité basée sur un état des lieux et la définition des besoins,
- Le choix d'un scénario permettant le dimensionnement du complexe aquatique ;
- L'étude de faisabilité relative au scénario retenu.

Les candidats, avant l'établissement de leurs propositions, pourront aller visiter les lieux afin d'apprécier parfaitement les sujétions, aléas, difficultés de toutes natures qui pourraient survenir.

Le pouvoir adjudicateur négociera sur la base des critères de jugement ci-dessus, avec le ou les candidats ayant remis une offre susceptible d'être économiquement la plus avantageuse. Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>. Modalités d'ouverture des offres : l'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats n'y sont pas admis. Remise des plis : Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique sur son profil d'acheteur, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>. Pour les documents exigés par le Pouvoir Adjudicateur, les formats autorisés en réponse sont : PDF à l'exclusion de la DPGF qui doit être retournée en format XLS (Excel 97-2003). Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par le Pouvoir Adjudicateur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG,...). Les documents devant être signés doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique des marchés publics.

Date d'envoi du présent avis

23 février 2015